

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1^{er} AOÛT 2023

Convocation envoyée par mail.

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} août à 18h30, le conseil municipal de la commune de Pont de Metz, régulièrement convoqué à la Salle du Conseil, sous la présidence de monsieur BULANT Loïc, maire.

Présents :

BULANT L, DUVAUCHELLE H, LAIGNEL A, LECLERCQ E, THILLOY C, DELATTRE D, BEDNARZ MJ, DUCANCHEZ D, BURG R, PECQUERY L, LEFEBVRE J, SAVREUX Mi, DUPONT E. LHOEST P.

Absents excusés : ULMER K, NKUBANA P, REBIERE D

Procurations :

DOURNEL-GARAT M à BEDNARZ MJ
DOS SANTOS A à DUVAUCHELLE H

Ouverture de séance à 18h30.

Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, pris au sein du conseil municipal.

Secrétaire de séance : LAIGNEL Aurélie

Dernier compte-rendu du conseil municipal du 29 juin 2023 : accepté à l'unanimité.

Ordre du jour, en session ordinaire :

- Demande de subvention « Fonds d'Appui aux Communes » au Conseil Départemental

2023-26 : DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS D'APPUI AUX COMMUNES » AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le maire rappelle aux élus qu'il a été engagé la modernisation de l'éclairage public sur toute la commune.

Nous avons établi de réaliser le remplacement en 3 tranches des 300 points lumineux en éclairage à LED et de 1/3 des mâts.

La première tranche a été réalisée elle concernait le lotissement l'Hommelet sur son ensemble et la partie basse du lotissement des Hauts de Metz.

Cette année nous pouvons bénéficier de la subvention départementale ; « Fonds de soutien aux communes ».

Une demande de devis a été demandée en regroupant les tranches 2 et 3 auquel nous ajoutons l'éclairage public du chemin de Salouël, aujourd'hui inexistant.

Afin de limiter la consommation énergétique des points lumineux sur le domaine public, je vous soumetts à délibération la demande de subvention auprès du conseil départemental, dans le cadre du Fonds d'appui aux communes.

Les travaux s'élevèrent à : 136 909.02 €HT, soit : **164 290.83 €TTC**

Financement :

- Travaux : Montant HT : **136 909.02 €**
- Aide attendue 40 % du montant HT : **54 763.00 €**

Reste à la charge de la Municipalité : **109 527.83 €TTC**

Le paiement sera effectué par un emprunt contracté à la Caisse du Crédit Agricole.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le projet proposé et sollicite l'aide du Conseil Départemental, soit une aide totale attendue de : 54 763.00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Le président,

Les membres du conseil,

Le secrétaire,

Mention d'affichage : le président soussigné, constate que les délibérations de cette séance ont été affichées le 2 août 2023.